



N° OJ : 79

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/01/2021

Objet : Asbl "Architecture Curating Practice".- Subside de fonctionnement.- Dossier n° OPP/2020/207.

Le Conseil communal,

L'asbl a pour but principal le développement de l'architecture comme pratique culturelle. Ce développement se réalise à la fois moyennant l'activation de la culture architecturale et par l'accompagnement des acteurs dans la construction de la culture architecturale afin d'en assurer la qualité. Ces buts principaux s'accompagnent de la diffusion, de la promotion et de la communication de cette culture.

Afin d'atteindre ses buts l'association propose la participation à diverses activités et l'organisation d'événements de toute sorte pour autant qu'ils soient liés ou puissent apporter une plus-value au milieu architectural.

Parmi les activités permettant de réaliser les buts de l'ASBL figurent notamment :

- La réalisation d'expositions et de publications.
- L'organisation de conférences, débats et discussions.
- L'édition de textes, revues, ouvrages.
- L'élaboration d'un discours critique.
- L'accompagnement des acteurs.
- L'élaboration et la réalisation de projets innovants.
- La coordination de projets.
- Le développement de sujets actuels et pressants.

Pour réaliser ses activités, l'association peut recevoir toute aide ou contribution matérielle ou financière d'institutions, de sociétés et personnes publiques ou privées.

Considérant que l'exposition et la publication à Bozar de l'oeuvre de l'architecte Jacques Moeschal seront prévues pour avril-juin 2021 et que les frais de "préparation" sont encore prévus en 2020;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 7.500,00 EUR à l'asbl "Architecture Curating Practice";

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Supprimer le subside nominatif de 15.000,00 EUR inscrit à l'article 77366/33202 du budget ordinaire 2020 au profit de l'association des Villes Belges du Patrimoine Mondial.

Article 2 : Octroyer un subside de 7.500,00 EUR à l'article 77366/33202 du budget ordinaire 2020 à l'attention de l'asbl "Architecture Curating Practice".

Annexes :

